



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2020 -75		
Commission territoriale Est 15 septembre 2020 Présidence : Michèle Trémolières	Objet : Plan de gestion 2020-2029 de la réserve naturelle nationale du Tanet Gazon du Faing (88)	Vote : Favorable

Contexte

Créée en 1988, la réserve naturelle nationale du Tanet-Gazon du Faing est située au cœur des Hautes-Vosges, dans le département des Vosges sur les communes de Plainfaing et Le Valtin. Elle occupe, sur près de 505 hectares, une partie de la crête principale vosgienne, entre le col du Calvaire et celui de la Schlucht. Elle est située à l'étage subalpin, à une altitude qui s'étalonne de 1160 mètres à 1306 mètres d'altitude. Sa position d'interfluve entre d'un côté la partie centrale de la grande faille vosgienne, avec ses pentes douces et ses ballons, et le fossé rhénan aux contours abrupts et accidentés de l'autre est d'un très grand intérêt tant paysager, écologique, que géologique.

Cette réserve est un grand ensemble de Hêtraies d'altitude, de landes, de prairies et d'un complexe tourbeux d'intérêt national. Il existe encore des milieux très préservés au caractère sub-naturel tels que les chaumes primaires, la Hêtraie d'altitude aux hêtres tourmentés et les tourbières. Les chaumes secondaires issues d'un défrichement séculaire et entretenues par les activités pastorales sont tout aussi remarquables et font partie du patrimoine historique et culturel de la réserve.

Créée dans un contexte historique difficile, la gestion de la RNN a été confiée au conservatoire d'espaces naturels de Lorraine depuis le 12 octobre 1988. La création de cette réserve a été motivée par des enjeux majeurs qui sont plus que jamais d'actualité :

- la sauvegarde des tourbières du Tanet-Gazon du Faing ;
- la conservation de la végétation des milieux tourbeux et des chaumes d'affinité arcticoalpine;
- la sauvegarde des paysages des landes sommitales ;
- le maintien de la population de Grand Tétras, espèce pour laquelle la Réserve joue un rôle majeur à l'échelle du massif vosgien.

Les objectifs à long terme (OLT) du premier plan de gestion ont été confortés par l'évaluation du plan de gestion. L'effet du réchauffement climatique a été identifié comme ayant de grandes conséquences sur l'évolution des milieux et des espèces dans le prochain plan de gestion. Cet enjeu devient prioritaire pour les prochaines années.

Les enjeux de conservation prioritaires identifiés dans le plan de gestion 2020-2029 sont les suivants :

- *maintenir les habitats favorables au Grand Tétras nécessaire à l'accueil d'une sous-population reproductrice ;*
- *restaurer des surfaces de milieux connectées et fonctionnelles avec comme référence la période de l'avant-guerre (début XXème) ;*
- *suivre l'évolution des habitats et des espèces d'altitude face aux bouleversements liés aux changements climatiques ;*
- *ajuster les pratiques des usagers de la RNN à la préservation du milieu.*

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le nouveau plan de gestion de la RNN du Massif du Tanet Gazon du Faing et de vérifier en particulier s'il est en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la RNN.

Supports de réflexion

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, 2020, Plan de gestion 2020-2029 de la Réserve Naturelle Nationale du Tanet Gazon du Faing, 173 p + annexes (A1-A30), dont l'évaluation du précédent plan de gestion
- Présentation en séance par Cyril Gérard, conservateur de la RNN du Tanet Gazon du Faing et Thibaut Hingray, référent scientifique de la RNN du Tanet Gazon du Faing
- Visite de terrain et réunion technique entre les rapporteurs du CSRPN et l'équipe de la réserve
- Rapport de Vincent Robin et Louis-Michel Nageleisen, membres du CSRPN

Analyse

Évaluation du plan de gestion précédent

Le plan de gestion précédent s'est appliqué sur la période 2013-2019. Le taux de réalisation est remarquable avec 66 % d'actions réalisées totalement et moins de 10 % d'actions non réalisées.

En 2013, le CSRPN constatait que le plan de gestion était conforme aux objectifs assignés à la réserve et émettait un avis favorable à sa mise en œuvre. Il soulignait la nécessité d'une meilleure prise en compte du rôle primordial de la réserve dans la métapopulation de Grand Tétras et d'une grande vigilance sur la fréquentation du site. Ces points ont été bien cernés au cours de l'application de ce plan de gestion.

Cependant, la chute des populations de Grand Tétras tant dans la réserve que plus largement à l'échelle du massif vosgien interpelle malgré toutes les actions menées sur l'habitat et la quiétude. Les raisons de cet effondrement sont sans doute multiples et peu simples à hiérarchiser. La proportion d'habitat favorable, l'importance du dérangement, l'abondance des ressources alimentaires en lien avec la surpopulation de grands ongulés, la prédation notamment liée aux sangliers, les conditions climatiques changeantes, le niveau de diversité génétique intraspécifique en lien avec la baisse des effectifs... sont autant de facteurs qui peuvent intervenir.

Un événement est à signaler au cours du plan de gestion actuel : un incendie a parcouru 17 ha de la réserve en avril 2019, détruisant la végétation herbacée, arbustive et sans doute une partie de la faune au sol.

Plan de gestion 2020 - 2029

Le CSRPN salue la qualité du document produit, l'état des lieux des connaissances sur la réserve naturelle est très complet, l'évaluation du plan de gestion précédent et la proposition d'actions pour les dix prochaines années est très développé voire trop volumineux.

Le gestionnaire a été pro-actif dans la démarche avec une proposition de vision à long terme. Le plan de gestion proposé utilise la nouvelle méthodologie et un nouvel objectif à long terme, qui s'impose désormais partout, a été intégré : le changement climatique.

En ce qui concerne le Grand Tétras (OLT 1), ce site est considéré depuis le début de la mise en œuvre des plans de sauvegarde du Grand Tétras dans le massif vosgien comme un des trois noyaux principaux de la métapopulation, noyaux "sources" à partir desquelles la reconquête des territoires perdus au cours des quatre dernières décennies était envisagée. L'étude génétique, détaillée dans le document, a révélé le brassage des oiseaux à l'échelle des Hautes Vosges entre les sites favorables à l'espèce (essentiellement des sites protégés). Sur la réserve elle-même, les mesures mises en œuvre au cours des premiers plans de gestion, en particulier au niveau de la quiétude par des mesures fortes de surveillance en période sensible pour l'espèce, se sont traduites par une augmentation importante des populations en période de chant, faisant de cette réserve le principal réservoir de l'espèce dans les Hautes Vosges (avec les forêts directement attenantes comme la forêt des Hospices de Nancy). Cependant, les effectifs dans la réserve ont diminué de façon très importante au cours des cinq dernières années, malgré le maintien au même niveau des mesures concernant

l'habitat et la quiétude. Cette évolution, observée également dans l'ensemble des autres sites protégés devrait être mise en exergue de façon plus développée dans ce plan de gestion. Elle pose clairement la question de la conservation de la métapopulation de Grand Tétras à l'échelle des Hautes Vosges. Elle devrait faire rapidement l'objet d'études approfondies pour mieux comprendre les causes du déclin de l'espèce et d'une réorientation des actions en impliquant les acteurs de la déclinaison du plan national d'action en faveur du Grand Tétras.

En raison du caractère d'espèce parapluie, les mesures en faveur de l'habitat et de la quiétude du Grand Tétras pendant les périodes sensibles doivent être maintenues étant favorables à l'ensemble des autres espèces hébergées par ces milieux. Elles pourraient être favorables à une autre espèce de Tétracidés du massif, la Gélinotte des bois également en déclin et pour laquelle le suivi devrait être développé sur la réserve.

La demande d'éradication de la vipère péliade (espèce introduite) dans l'avis CSRPN du plan de gestion 2013-2019 n'a pas été suivie. L'absence d'indices depuis deux ans sur le site n'est pas suffisante pour conclure à sa disparition. Les suivis devront être poursuivis.

La prise en compte du changement climatique (OLT 3) fait à présent partie du nouveau plan de gestion et se décline par diverses actions notamment la mise en place de suivis phénologiques, de suivis d'espèces indicatrices des milieux d'altitude, d'installation de matériels de mesures de paramètres physico-chimiques. Les suivis actuels de l'enneigement sur la réserve avec des mesures sur mat et des suivis par photographies ne sont pas suffisants pour quantifier l'enneigement dans le temps. L'installation de plusieurs stations météorologiques est indispensable pour mettre en place des suivis standardisés. Il serait pertinent de constituer un réseau de suivi du changement climatique avec des protocoles communs et des actions à développer à l'échelle des réserves naturelles des Hautes Vosges.

Les changements climatiques vont impacter durablement l'ensemble des espèces végétales et animales de ces milieux d'altitude et sans doute également l'ensemble des biotopes (fonctionnement des hydrosystèmes et des complexes tourbeux...). Aussi l'objectif de conservation des habitats et des espèces des milieux d'altitude de la crête des Vosges (OLT2) pourrait être en contradiction avec des évolutions inéluctables. Un point d'attention sera donc de conserver de manière significative des zones témoins, de libre évolution naturelle (notamment les landes et les forêts) sans aucune intervention de l'homme pour pouvoir comparer de façon objective les évolutions des milieux avec et sans action de conservation.

Le niveau de fréquentation de la réserve est en augmentation avec un pic suite au confinement. Il en résulte une pollution sonore qui impacte la faune sensible au dérangement mais aussi les insectes. Cette pollution, notamment la diffusion du bruit dans l'espace, devrait être quantifiée dans ce nouveau plan de gestion.

Avis du CSRPN

Le CSRPN considère que le plan de gestion 2020-2029 est conforme aux objectifs assignés à la réserve naturelle nationale du Tanet Gazon du Faing. Il émet un avis favorable après la prise en compte de ses recommandations.

Recommandations

Le CSRPN rappelle les recommandations développées dans l'analyse du plan de gestion :

- Les suivis de la Gélinotte des bois et d'autres oiseaux doivent être continués voire développés pour les espèces en déficit d'information comme la gélinotte, ainsi que ceux des insectes présents dans la réserve : Cuivré de la bistorte (*Lycaena helle peretti*, sous espèce endémique des Vosges), Moiré variable (*Erebia manto*), cortège saproxylique... Les suivis doivent aussi être poursuivis pour la Vipère Péliade afin d'évaluer la continuité de sa présence ou sa disparition.
- Le suivi de l'enneigement est à développer pour une meilleure quantification. Une prise de contact avec l'association Niv'OSE est à envisager.

- La conservation de zones de libre évolution naturelle significative (en surface) est nécessaire afin de pouvoir comparer de façon objective les évolutions des milieux (notamment lande et forêt) avec ou sans intervention humaine. De telles zones doivent être rapidement délimitées. La zone incendiée pourrait bénéficier des mêmes protocoles de suivi pour évaluer la résilience de cet écosystème suite à cette perturbation que les scénarios du réchauffement climatique prévoient comme de plus en plus fréquente à l'avenir.
- L'impact de la réouverture des chaumes sur les espèces et sur la fréquentation touristique devrait être davantage analysé en termes de bénéfices et de risques.
- Suite à l'incendie ayant eu lieu en 2019, il est recommandé d'établir un protocole d'intervention des pompiers dans la réserve.

Recommandation générales à l'échelle du Massif vosgien

Des études approfondies pour mieux comprendre les causes du déclin du Grand Tétrás devraient être engagées à l'échelle du massif. Elles permettraient d'aider à la réorientation des actions de la déclinaison du PNA.

Les réserves naturelles des Hautes Vosges (RNN, RNR, Réserves biologiques) sont un ensemble cohérent, interdépendant, notamment en ce qui concerne la faune, qui doit être appréhendé de façon plus homogène et concertée dans un contexte de changements globaux (évolution du climat, de la composition de l'air, de la pollution sonore, des pratiques agricoles et forestières, des pratiques sportives et de tourisme...). Pour ce faire, il serait judicieux de créer un comité technique inter-réserves dans un but d'harmonisation de protocoles et de synergie des actions dans ses différents sites.

Il pourrait travailler à la mise en place d'un réseau de stations météorologiques et à la réflexion sur les services écosystémiques à l'échelle des Hautes Vosges.

Concernant la pollution sonore, des actions de réduction pourraient déjà être mises en œuvre : limitation de la vitesse sur la route des crêtes à 50 km/h, renforcement des contrôles de vitesse et sonores, pose de radars, fermeture de la route des crêtes sur la durée de la période sensible (1/12 au 30/06) et pas uniquement lors des périodes d'enneigement de la route.

Fait Metz , le 14 novembre 2020
Le président du CSRPN



Serge Muller